



La CGT condamne la criminalisation des syndicalistes en Corée du sud

Le 4 juillet 2016, la Cour de Séoul a condamné Han Sang-gyun, Président de la Confédération coréenne des syndicats, KCTU, à 5 ans de prison et 500.000 won d'amende. Comme premier dirigeant de la KCTU, il assume la responsabilité des actions syndicales organisées à l'automne 2015.

La sentence a obéi aux requêtes du gouvernement suite aux rassemblements syndicaux et manifestation de protestation en 2015. En particulier, le 14 novembre 2015 à Séoul, les plus de 100.000 manifestants ont été accueillis par des gaz lacrymogènes, des canons à eaux et 20.000 policiers. Résultat des dizaines de blessés dont certains gravement et des plaintes contre 585 dirigeants et adhérents de la KCTU dont 20 sont actuellement incarcérés et en attente des condamnations. Lee Young-joo, Secrétaire général de la KCTU est réfugié au siège de l'organisation depuis le décembre 2015. A la suite de la condamnation de Han Sang-gyun, les dirigeants et militants syndicaux coréens ont été condamnés à leur tour à des peines allant de 8 mois à 3 ans de prison.

La CGT apporte sa solidarité totale à la KCTU, ses dirigeants et ses militants confrontés à une attaque sans précédent visant à criminaliser l'action syndicale en Corée du Sud et empêcher les salariés et leurs organisations à exprimer leurs protestations et revendications. Elle soutient la lutte des syndicalistes en Corée et condamne l'évolution antisyndicale du gouvernement de Corée du Sud qui vise à renforcer le pouvoir des Chaebol, les grands conglomérats coréens qui dominent l'économie.

Les sentences contre les dirigeants de la KCTU et de ses organisations affiliées comme la KPTU, Fédération des services publics et des transports, montrent que la Cour est soumise aux priorités du gouvernement et des employeurs coréens.

La répression ne peut pas être la réponse aux désaccords et aux revendications des salariés. Elle appelle le gouvernement à lever toutes les charges contre les syndicalistes, stopper les actions pour empêcher les activités syndicales légitimes et pacifiques et cesser la criminalisation des militants et dirigeants syndicaux.

La CGT soutient la lutte pour le respect de la législation du travail de Corée et des conventions internationales du travail. Elle s'associe à la pression de l'ensemble du mouvement syndical international avec la CSI et les Global Unions pour la levée des charges contre les syndicalistes coréens qui n'ont fait que défendre les droits et libertés fondamentales des travailleurs.

La CGT restera aux côtés des syndicalistes coréens et du monde entier pour poursuivre la lutte pour la levée des sentences et la libération des militants syndicaux dans les actions qui seront organisées dans les semaines à venir.

Montreuil, le 11 juillet 2016